

SEANCE du 08 Septembre 2017

L'An Deux Mille Dix Sept, le Huit Septembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

Date de convocation : 01 Septembre 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 12

PRÉSENTS :

Mesdames Agnès VARACHAUD, Florence KRAUSE, Bernadette TOURNIOL, Hélène DUVAL, Cécile GUILLAUDEUX

Messieurs Jean LATRILLE, Michel TOURNIOL Francis VARACHAUD, Georges TIXEUIL, Éric DOMBRAY, Mathieu ROBERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Madame Armande DARDANNE (Madame Agnès VARACHAUD est titulaire d'un pouvoir).

Arrivée en cours de séance : Monsieur Mathieu ROBERT arrive à 20h30, au début de la discussion de la délibération n°1

Monsieur Georges TIXEUIL, est élu secrétaire de séance.

Madame Agnès VARACHAUD, maire de Saint-Mathieu invite l'assemblée à se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 09 Juin 2017.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 09 Juin 2017.

Compte-rendu diverses réunions et commissions

Présentation rentrée scolaire

Madame VARACHAUD indique que la rentrée scolaire s'est bien passée. Elle présente les effectifs :

* Collège du Parc : 155 enfants

* Ecole « Le Nauzon »

TPS – PS – MS 21 élèves

GS – CP 19 élèves

CE1 – CE2 22 élèves

CE2 – CM1 22 élèves

CM1 – CM2 23 élèves

Des élèves doivent également faire leur rentrée en Janvier.

Madame la Maire indique s'être rendue à la préfecture pour une réunion concernant la rentrée scolaire. Monsieur le Recteur a insisté sur les mesures de sécurité et le plan Vigipirate. Il a également tenu à préciser que les effectifs diminuent mais les moyens restent constants.

Vente de la gendarmerie

Madame la Maire indique s'être rendue à l'étude de Maître BEX à Ambazac le 29 Août dernier afin d'y, signer le compromis de vente de la gendarmerie avec le Secours Populaire. La signature de l'acte définitif est prévue le 19 Octobre 2017. D'ici là, un diagnostic amiante de la chaufferie doit être fournie.

Réunion post enquête publique – révision de la carte communale

Cette réunion s'est tenue ce même jour, en présence des PPA (Personnes Publiques Associées), du bureau d'études et de la communauté de communes. Le rapport a été repris point par point et tous les cas examinés au cas par cas. Ce projet devra être validé au Conseil Communautaire du mois d'octobre.

Lac de Saint-Mathieu

Madame la Maire indique qu'un géophysicien doit être dépêché par le bureau d'études Impact Conseil afin que des mesures soient effectuées pour une localisation de la fuite. Cette intervention est prévue le Jeudi 14 Septembre et doit durer 2 jours, elle est entièrement à la charge d'Impact Conseil.

Commission Jeunesse – Communauté de communes

Madame la Maire passe la parole à Monsieur Eric Dombray, délégué auprès de la commission Jeunesse.

Il indique que la réunion à laquelle il a assisté le 05 Septembre dernier avait pour objet l'harmonisation des deux structures « ados » existantes sur le territoire, le Jeun's Club et Vallée Sport.

Une harmonisation tarifaire a été décidée (13 € par an et par enfant) et un nouveau nom validé (Vallée Jeun's)

Les responsables sont dorénavant basés à Saint-Laurent-sur-Gorre.

Le problème récurrent reste celui du transport. Les adolescents de Saint-Mathieu fréquentent très peu le Jeun's Club situé à Oradour-sur-Vayres.

Communauté de communes

Madame la Maire indique que la Directrice des Services de la Communauté de Communes va quitter ses fonctions, un recrutement a été lancé.

Syndicat des étangs – Assemblée Générale

La parole est donnée à Hélène DUVAL. Elle indique que ces réunions sont toujours un moment d'échange intéressant. Le 02 Septembre dernier, au Dorat, plusieurs intervenants se sont succédés : DDT, Association de Promotion des Poissons du Limousin pour une mise en valeur économique de nos étangs, Chambre d'Agriculture...

Châtaigneraie Limousine

Madame la Maire laisse la parole à Madame Hélène DUVAL afin d'évoquer le relevé de décisions issus de l'assemblée générale du 04 Juillet. Madame DUVAL insiste particulièrement sur l'intérêt du projet tram-train visant à revaloriser commercialement le maillage territorial du patrimoine ferroviaire existant. Ce projet est porté par le collectif BSP (Bon Sens Paysan). Il s'agit de réinvestir l'héritage ferroviaire constitué par une étoile de 8 branches au départ de Limoges.

Local de la chasse – « Les Defaix »

Madame la Maire indique avoir rencontré Monsieur MARTINET, le président de l'ACCA. Celui-ci lui a fait part du souhait de l'association de se porter acquéreur du local qu'elle occupe aux Defaix, près de la déchetterie. L'association souhaiterait l'acquérir pour « l'euro symbolique » et prendrait à sa charge les frais de bornage et de notaire.

Madame GUILLAUDEUX demande que soit établie un état des frais déjà engagé par la commune dans ce local. Elle demande également que soit présenté un état des charges (eau, électricité...).

Madame la maire indique que le Conseil Municipal examinera cette demande lorsqu'il aura en sa possession plus de détails.

N° 1 – 09/2017 - Convention de prestation de services portant sur l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols

Madame la Maire rappelle qu'au 1^{er} Janvier 2017, et du fait que Saint-Mathieu appartient à une communauté de communes de plus de 10 000 habitants, la commune de Saint-Mathieu aurait dû cesser de bénéficier de l'assistance de l'état pour l'instruction des autorisations de droits des sols. Madame VARACHAUD rappelle que la commune a signé au 1^{er} Janvier 2017 une convention de transition avec l'état lui permettant de bénéficier de l'aide à l'instruction une année supplémentaire, soit jusqu'au 1^{er} Janvier 2018.

Elle indique que la commission urbanisme de la Communauté de Communes Ouest Limousin a mené une réflexion visant à pallier à l'arrêt de l'aide de l'état. Après avoir étudié différentes solutions, la commission urbanisme s'est prononcée pour un partenariat avec la communauté de communes voisine, Porte Océane du Limousin, qui possède déjà un service instructeur opérationnel.

Madame la Maire précise que pour un fonctionnement optimal du service au 1^{er} Janvier 2018 (logiciel et installation, récupération des données d'urbanisme communales, formation des secrétaires de mairie), la commune doit se prononcer dès à présent sur ce partenariat.

Madame la Maire donne lecture du projet de convention entre les différentes communes concernées, la communauté de communes Ouest Limousin et la communauté de communes Portes Océanes du Limousin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (Pour : 10 voix, Contre : 2 voix) :

- valider la convention pour l'instruction des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol
- autoriser Madame la Maire à signer cette convention ainsi que toute les pièces se rapportant à cette affaire.

N° 2 – 09/2017 - Contrat de ruralité

Madame VARACHAUD rappelle que l'Etat entend accompagner l'émergence des projets de territoire en mobilisant de façon cohérente les acteurs et les crédits (de droit commun ou de fonds spécifiques) par la conclusion de contrat de ruralité au niveau de la communauté de communes.

Ce contrat élaboré avec les élus locaux, doit à l'instar des contrats de ville, permettre de coordonner et structurer les politiques publiques de soutien à la qualité de vie, la cohésion sociale d'un bassin de vie à caractère rural.

Il s'articule autour de six volets définis comme prioritaires :

- accès aux services et aux soins ;
- développement de l'attractivité du territoire ;
- redynamisation des bourgs centres (habitat, commerce de proximité)
- mobilités ;

- transition écologique ;
- cohésion sociale.

Les contrats de ruralité sont conclus entre l'État (représenté par le préfet de département) et les présidents d'établissement public de coopération communale, ainsi que les maires concernés par des actions inscrites à ce contrat. Ils sont conclus pour une durée de six ans, avec une clause de révision à mi-parcours, soit en 2020.

La maire donne lecture du projet de contrat de ruralité qui doit être signé avec l'Etat prochainement.

A la majorité (Pour : 10 voix, Contre : 1, Abstention : 1), le Conseil Municipal décide de :

- valider le projet de contrat de ruralité 2017-2020
- autoriser Madame la Maire à signer le contrat de ruralité 2017-2020

N° 3 – 09/2017 - Réfection des salles de bain – logements des écoles – examen et validation des devis

Madame la Maire explique que des travaux sont à envisager dans les salles de bain de trois des logements situés au-dessus des écoles.

Celles-ci n'ont jamais bénéficiées de travaux et elles sont aujourd'hui vétustes.

Monsieur VARACHAUD indique avoir rencontré deux plombiers, sur place, afin que soient établis des devis

Une synthèse des deux devis a été établie.

		Logement n°4 Aurore Fournier	Logement n°2 Ex Tricoche	Logement n°4 bis VERDON
Ent THERMA'O	Cabine de douche	1 029 € H.T (800x800)	1 029 € H.T (800x800)	811,70 € H.T (700x700)
	Lavabo	178 € H.T	178 € H.T	178 € H.T
	Main d'œuvre	802,66 € H.T	802,66 € H.T	802,66 € H.T
TOTAL		5 811, 68 € H.T		
Ent COUSSIT	Cabine de douche	780 € H.T (800x800)	780 € H.T (800x800)	955 € H.T (700x700)
	Lavabo	270 € H.T	270 € H.T	420 € H.T
	Main d'œuvre	1 280 € H.T	1 280 € H.T	1 650 € H.T

TOTAL	7 750 € H.T
--------------	--------------------

Madame la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise qui va être amenée à intervenir dans les logements communaux. Monsieur Jean LATRILLE déplore le manque de précision des deux propositions. Après examen des devis, la Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise THERMA'O pour effectuer les travaux de réhabilitation de trois salles de bain de logements communaux et charge Madame la Maire de contacter l'entreprise retenue.

N° 4 – 09/2017 - Demandes de Subvention C.T.D 2018 – Programme GRVC 2018

Madame la Maire indique que la commission des travaux s'est réunie afin d'établir la programmation Grosses Réparations de la Voirie Communale.

Désignation des travaux	Estimation de la dépense (montant H.T)
VC n°122 « Les Flamanchies » - de RD 699 à CR	14 925 €
VC n°98 – de RD 87 à RD 212 « Fontandreau »	20 130 €
VC « Le Pêcher »	2 190 €
VC n°95 – de RD 675 à VC 4 « Chez Vignette » - allée des Chênes	8 055 €
Impasse Fontaine de la Bouffarie	6 500 €
TOTAL	51 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable au programme GRVC 2018 pour un montant de 51 800 € H.T
- de solliciter l'aide financière la plus élevée possible du Conseil Départemental de la Haute-Vienne dans le cadre des Contrats Territoriaux Départementaux
- de solliciter tout financement susceptible d'être attribué dans le cadre de cette opération.

N° 5 – 09/2017 - Demandes de Subvention C.T.D 2018 – Extinction de l'éclairage public

Madame la Maire rappelle que lors d'un précédent conseil Municipal, il a été décidé de procéder à l'extinction nocturne de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal. L'objectif est double : réduction de la facture d'électricité et protection de l'environnement. La mise en œuvre d'une telle procédure, même si elle paraît simple, nécessite néanmoins un aménagement de notre parc de lampadaire. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 23 585 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable au programme d'extinction de l'éclairage public pour un montant de 23 585 € H.T
- de solliciter l'aide financière la plus élevée possible du Conseil Départemental de la Haute-Vienne dans le cadre des contrats territoriaux départementaux
- de solliciter tout financement susceptible d'être attribué dans le cadre de cette opération.

N° 6 – 09/2017 - Demandes de Subvention C.T.D 2018 – Renouvellement des lampes des bâtiments communaux par un éclairage LED

La Commune de Saint-Mathieu souhaite installer un éclairage à LED (Light Emitting Diode).

La principale qualité de cette technologie est qu'elle permet de produire de la lumière avec une très faible tension (quelques volts) à un très bon rendement lumière/énergie. Aussi, les ampoules LED ne chauffent presque pas et ont une très longue durée de vie (environ 30 fois plus longue qu'une ampoule à incandescence classique selon les données constructeur).

Dans le cadre de la dynamique de la commune de Saint-Mathieu à réduire sa consommation d'énergie liée à l'éclairage, Madame la Maire propose au Conseil Municipal de remplacer, dans les bâtiments communaux, les ampoules classiques par des ampoules LED pour un montant estimatif de 14 109, 52 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de donner un avis favorable au programme de changement des ampoules des bâtiments communaux
- de solliciter l'aide financière la plus élevée possible du Conseil Départemental de la Haute-Vienne dans le cadre des contrats territoriaux départementaux
- de solliciter tout financement susceptible d'être attribué dans le cadre de cette opération.

Devis de pose de compteurs sur les captages : examen du devis

Madame la Maire indique qu'après avoir contacté l'agence de l'eau Adour-Garonne, il s'avère qu'il n'est pas opportun de procéder à l'installation de ces compteurs pour le moment. Afin de pouvoir bénéficier de financements intéressants de la part de l'agence de l'eau, un dossier global de demande de subvention devra être déposé. Cette demande devra regrouper la mise en place des compteurs de captage, des compteurs de sectorisation et la télétransmission. Elle sera déposée au terme du diagnostic eau potable mené par la société INFRALIM.

Madame la Maire décide d'ajourner ce point de l'ordre du jour.

N° 7 – 09/2017 - Tarif gîtes et yourtes 2018

Mme la Maire indique à l'assemblée qu'il y a lieu de fixer les tarifs des gîtes et yourtes pour l'année 2018, afin que soit édité le fascicule des gîtes de France. Elle rappelle les tarifs 2016.

Le Conseil Municipal, après discussion, **DECIDE à l'unanimité** de fixer les tarifs 2018 comme suit :

	GITES (6 personnes)	YOURTES (6 personnes)	CAUTION
Location 2 nuits (1 ^{er} jour à 18h au 3 ^{eme} jour à 10 h)	180 €	190 €	350
Basse saison (D'Octobre à Avril) La semaine	210 €	250 €	350 €
Moyenne saison (Septembre/Mai/ juin) La semaine	290 €	325 €	350 €
Haute Saison (Juillet et août) La semaine	400 €	425 €	350 €
Frais de chauffage Semaine 2 nuits	50 € 20 €	50 € 20 €	
Location au mois (hors Juillet et Août)	360 €		350 €
Tarif séjour animal (1 seul animal autorisé par location)	3,50 €/jour/animal	3,50 €/jour/animal	

N° 8 – 09/2017 - Tarif de location gîte n°3 et 3bis

Le Conseil Municipal,

VU la demande de la famille DAUTRIAT qui a souhaité louer le gîte 3 et 3 bis pour la période du 12 Août 2017 au 16 Août 2017, Considérant qu'il s'agit d'une location exceptionnelle ;

DECIDE de fixer le tarif de la location des gîtes 3 et 3 bis, pour la période du 12 au 16 Août 2017 (soit 4 chambres) pour 8 personnes, à 307,14 €. Somme à laquelle s'ajoute la taxe de séjour. Un contrat de location a été établi sous la même forme et dans les mêmes conditions que les locations des gîtes labellisés.

Il semble utile d'envisager la création d'un point WIFI pour l'ensemble des gîtes.

N° 9 – 09/2017 - Tarif de location gîte 3 et 3bis

Madame la maire informe qu'il est nécessaire de voter un tarif du gîte 3 (grande capacité) pour l'année 2018, afin de ne pas être obligé de voter les tarifs au cas par cas.

Le Conseil Municipal, après discussion, **DECIDE à l'unanimité** de fixer les tarifs 2018 comme suit :

	GITE grande capacité (10 personnes)
Location 2 nuits (1 ^{er} jour à 18h au 3 ^{eme} jour à 10 h)	300 €
Basse saison (D'Octobre à Avril) La semaine	350 €
Moyenne saison (Septembre/Mai/ juin) La semaine	430 €
Haute Saison (Juillet et août) La semaine	610 € €
Frais de chauffage Semaine 2 nuits	70 € 25 €
Tarif séjour animal (1 seul animal autorisé par location)	3,50 €/jour/animal

N° 10 – 09/2017 – Divers – Changement camion services techniques

Madame la Maire indique que le camion benne (Ford Transit) des services techniques est actuellement hors service. Un devis a été demandé en vue de sa réparation, celui-ci s'élève à 3 794 €. Compte-tenu de l'âge du véhicule, il a été évoqué la possibilité d'achat ou de location d'un véhicule neuf.

Madame la Maire passe la parole à Monsieur ROBERT qui a reçu le commercial de Renault. Monsieur ROBERT présente les différentes propositions.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de s'orienter vers la solution d'un leasing selon l'offre commerciale établie par Renault Saint-Junien pour un Renault Master Bennes avec option coffre.

Le contrat est fait aux conditions particulières suivantes :

- valeur de référence : 24 842 €
- nombre de loyers : 60
- loyers hors prestation : 1 loyer de 1 517, 85 € puis 59 loyers de 326, 92 €
- prestations complémentaires financière automobile : 31, 05 €
- kilométrage maintenance maximum pris en charge : 60 000 km
- périodicité : mensuelle
- pas de dépôt de garantie
- date prévue de restitution : 27/02/2023

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

N° 11 – 09/2017 – Divers - Vente du camion Benne Ford Transit

Madame la Maire indique que Monsieur RANOUIL Nicolas, agent des services techniques, se porte acquéreur du véhicule Ford Transit benne dont la commune souhaite se séparer.

Il propose de l'acheter au prix de 1800 €, prix sur la base duquel le garage se propose de reprendre le véhicule.

Après discussion, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de vendre au prix de 1800 € le camion Ford Transit à Monsieur Nicolas RANOUIL ;

Madame la Maire est chargé de procéder à la signature des documents afférents à cette vente et d'émettre le titre de recette correspondant.

N° 12 – 09/2017 – Divers - Remboursement eau – Mr et Mme GRANET

Madame la maire donne lecture d'un courrier émanant de Monsieur René GRANET habitant place des Tilleuls. Celui indique avoir été facturé à tort pour un terrain dont il est propriétaire avenue du collège.

Après vérification, il s'agit effectivement d'une erreur de nos services, la vanne du compteur de Monsieur GRANET ayant été fermée en 2009, celui-ci n'aurait dû payer qu'une location de compteur et non un abonnement.

Calculs faits, il s'avère que la commune a perçu la somme de 461,57 € au lieu des 81,82 € normalement dû (facturation 2010 à 2016).

Madame la Maire demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à rembourser la somme de 379, 75 € à la famille GRANET.

N°13 – 09/2017 – Divers – Remboursement miroir routier

Madame VARACHAUD indique qu'il y a lieu de procéder au remboursement à Monsieur ROBERT d'un miroir routier acheté sur internet.

Le montant de la transaction s'élève à

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à effectuer le remboursement à Monsieur Robert des frais engagés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.